



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .
En exercice : 19	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 18	M. BETHUNE Christian, Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DEVISE Michaël, M. DEVISE Stéphane, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GUILLAUME Kévin, Mme HEBRARD Magali, Mme LIONNETON Leslie, M. MATA-VERSET Michaël, M. PACCOUD François, Mme PRAS Aurélie, Mme SAHMAN Virginie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion, M. VERCASSON Christophe
Nombre de suffrages : 19	
<u>Date de convocation</u> 16/03/2026	<u>Procuration(s) :</u>
<u>Date d'affichage</u> 16/03/2026	Mme DE TORRES Carole donne pouvoir à Mme SAHMAN Virginie
	<u>Etai(ent) absent(s) :</u>
	<u>Etai(ent) excusé(s) :</u>
	Mme DE TORRES Carole
	A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. COLLOMBET Cyril

Numéro interne de l'acte : 2026-16
Objet : ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

CONSIDERANT que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Madame la Maire demande s'il y a des candidats aux postes d'adjoints. Deux listes de candidats aux fonctions d'adjoints ont été déposées :

Liste menée par Monsieur Michaël DEVISE	Liste menée par Monsieur Kévin GUILLAUME
Monsieur Michaël DEVISE	Monsieur Kévin GUILLAUME
Madame Marion VACHER	Madame Stéphanie GARNIER VALLA
Monsieur Pascal SOUCHE	Monsieur Christophe VERCASSON
Madame Lucie BONNET	Madame Jessica DESBOS-THEURET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste menée par Monsieur Michaël DEVISE, 15 (quinze) voix
- Liste menée par Monsieur Kévin GUILLAUME, 4 (quatre) voix

La liste menée par Monsieur Michaël DEVISE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Monsieur Michaël DEVISE, Madame Marion VACHER, Monsieur Pascal SOUCHE, Madame Lucie BONNET.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. COLLOMBET Cyril



La Maire,
Mme Magali HEBRARD

